

## DELIBERATIONS DU 12 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de Mai à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Mai 2022

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Josselyne GILLIER, Pascal BERGER, Michèle ABERLENC, Jean-Luc DEVOUCOUX, Gilbert DUFRANE, Philippe LECHEVALIER, Christiane RIGAUD, Emilie CHEVALLIER, Aurélie MARTORELL, Daniel DEMIZIEUX, Joseph FAURE, Annick CHAUMIER,

ABSENTS EXCUSES : Christian ABERLENC : pouvoir donné à Michèle ABERLENC, Anne JULLIEN, Sébastien CHAMP : pouvoir donné à Patrick DEMMELBAUER, Audrey CARVALHO, Patricia PIOTEYRY : pouvoir donné à Annick CHAUMIER,

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Christiane RIGAUD

---

### **APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 12 AVRIL 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

### **1 – PEC PARCOURS EMPLOI COMPETENCES ECOLE RENOUELEMENTS AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération en date du 08 Juillet 2021 approuvant la création de deux emplois d'adjoints techniques en contrat PEC pour assurer les fonctions d'ATSEM à l'école pour une durée de 9 mois.

Les contrats arrivent à leur terme, Monsieur le Maire propose le renouvellement de ces contrats pour 6 mois tout en précisant que la Commune pourra bénéficier d'une aide de l'Etat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne son accord pour renouveler à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2022 et pour une durée de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> Juin 2022 au 30 novembre 2022, les deux contrats PEC pour assurer les fonctions d'ATSEM à l'école, à raison de 33H hebdo chacun

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 012 du BP 2022

### **2- JURES D'ASSISES 2023 – LISTE PREPARATOIRE ANNUELLE TIRAGE AU SORT**

L'arrêté préfectoral du 27 Avril 2022 a porté répartition annuelle des jurés d'assises et fixé le nombre de jurés à désigner par canton dans chaque commune, dans le cadre de la constitution de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises, soit un juré pour la commune de ST ANDRE LE PUY. Il y a lieu d'exclure les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de procédure pénale. En conséquence devront être retenus les noms des personnes nées avant 2000.

Le Conseil Municipal tire au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté.

Les personnes désignées par le tirage au sort sont les suivantes, elles seront prévenues individuellement :

471 - FAVEROT Rose 413 rue des Rivières

157 - BOYER épouse CAMUS Elisabeth Marcelle Louise 106 rue du Pont

798 - MICHOT France 305 rue Maurice Ravel

### **3 - SIVAP APPROBATION CONVENTION DELEGATION MAITRISE OUVRAGE RUE MAURICE RAVEL LOTISSEMENTS LA GRANDE TERRE ET ST ANDRE**

Le Maire explique que la commune de Saint André le Puy a sollicité le SIVAP par courrier en date du 17 mars 2022 afin que les travaux d'eaux pluviales Rue Maurice Ravel, lotissements Allée de la Grande Terre et Saint André puissent être exécutés par le SIVAP, en coordination avec les remplacements des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour pouvoir assurer les études préalables qui détermineront le coût « projet », telle que présenté.

Il précise qu'une convention financière sera rédigée, dès que le dossier de consultation des entreprises aura été élaboré et approuvé par l'assemblée délibérante du SIVAP, définissant la répartition de l'estimation des montants des travaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales et sera soumis à l'approbation de la commune pour la part qui la concerne, laissant à la commune le choix de s'engager ou non sur la réalisation desdits travaux.

Oùï et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Acceptent la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux sur les réseaux humide sur la commune de Saint André le Puy- Rue Maurice Ravel, lotissements allée de la Grande Terre et Saint André,

Approuvent les termes de la convention administrative pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales, telle qu'annexée,

Autorisent le Maire à signer la-dite convention

### **4 - SINISTRE 8 FEVRIER 2022 55 RUE VICTOR HUGO SOCIETE TRANSGOURMET DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la livraison cantine du 8 février 2022 le camion de la Société Transgourmet Opérations SAS a endommagé deux boîtes aux lettres ainsi qu'une plaque de rue.

Il demande son accord au Conseil municipal pour demander le remboursement de la remise en état par les agents techniques qui est évaluée à 96.51€ TTC

Oùï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour la demande de remboursement auprès de la Société Transgourmet opérations SAS à St Quentin Fallavier du montant des travaux est fournitures, soit 96.51€ TTC.

## 5 – CNL (CENTRE NATIONAL DU LIVRE) DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELANCE BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle au titre de la relance des bibliothèques territoriales peut être demandée auprès du CNL. Cette aide vise notamment à accompagner la reprise d'activités des libraires de proximité, elle pourrait s'élever à 30% pour notre Commune. Pour en bénéficier il convient que les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget 2021 soient à minima de 5 000€ et que les crédits 2022 soient maintenus ou en progression

Considérant que la bibliothèque remplit ces conditions avec 7 500€ de crédits inscrits au BP 2021 et BP 2022, le Maire demande son accord au Conseil Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Centre National du Livre (CNL) et de lui soumettre un dossier de demande de subvention au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques

### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

**VOIRIE** : Rue de St Cyr : travaux de mi-juin à fin octobre pour les réseaux humides puis réseaux secs ensuite. Une réunion est prévue avec les habitants de la rue le 17 mai à 19 heures.

Les travaux du pont de l'Anzieux vers la gare commenceront mi-juin.

Gare : début des travaux mi-septembre.

**BATIMENTS** : Une rampe a été demandée pour l'accès à l'église. Un devis sera demandé.

**CULTURE** : Un spectacle est programmé le 1er octobre à 16 heures tout public à la salle des fêtes.

**JEUNESSE** : Le premier conseil municipal des enfants a eu lieu le 3 mai. Très bonne participation et une première action de formation aux premiers secours a été programmée pour le mois de juin en concertation avec l'équipe enseignante.

## INFORMATIONS DIVERSES

**REVISION PLU :** Le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite de la procédure : aucun délai maximum n'étant inscrit juridiquement la procédure peut continuer au rythme que la Commune souhaite.

**FETE DU VILLAGE :** 24, 25 et 26 juin. Une aide sera nécessaire surtout pour le dimanche 26 juin.

Affichage du 13 MAI 2022

Jean ACHARD  
Maire